



VAE - Validation des Acquis de l'Expérience

Ingénieur diplômé de l'ESTIA par la VAE

*Le titre d'ingénieur ESTIA est décrit par la fiche
France Compétences RNCP 40 754*



Vue d'ensemble

La VAE vous permet d'obtenir une certification de l'ESTIA grâce à votre expérience.

Si vous avez exercé une activité professionnelle, vous pouvez sous conditions bénéficier de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Votre expérience vous permet d'obtenir une certification de l'ESTIA pour évoluer professionnellement.

L'expérience professionnelle requise doit être en rapport avec le diplôme visé à l'ESTIA. est au moins d'un an à temps complet, soit 1607 heures (continu ou non). Les expériences suivantes sont prises en compte :

- Activité professionnelle salariée ou non, bénévolat ou volontariat, inscription sur la liste des sportifs de haut niveau, responsabilités syndicales
- Mandat électoral local ou une fonction élective locale, participation à des activités d'économie solidaire, si vous êtes accueilli et accompagné par un organisme assurant l'accueil et l'hébergement de personnes en difficulté

Descriptif de la certification professionnelle inscrite au RNCP de France Compétences - Compétences attestées

L'ingénieur diplômé de l'ESTIA a la possibilité de travailler dans divers secteurs tels que l'industrie manufacturière et de production, l'industrie de l'énergie, du transport, du numérique, le conseil en ingénierie, la recherche et développement.

Le profil de l'ingénieur ESTIA adresse 17 compétences génériques ; il est capable de :

- Définir une stratégie d'ingénierie par le choix des méthodes et outils adaptés à un contexte connu ou mal connu
- Modéliser et simuler un système, et capitaliser les informations et connaissances produites
- Assurer la conception préliminaire de produits / services / processus / usages
- Concevoir l'architecture de produits complexes et l'interfaçage pluri-technologique (mécanique, EEA, informatique)
- Réaliser la conception détaillée puis réaliser des prototypes fonctionnels (virtuels ou physiques) en vue de valider la conception puis d'industrialiser
- Optimiser les produits, les processus, les procédés en appliquant des méthodes et outils de conception, d'industrialisation et de production

- Concevoir et réaliser des modèles, des méthodes et des outils d'aide à l'ingénierie dans le but d'améliorer des processus métiers, y compris dans une perspective de Recherche ou de R&D
- Analyser, synthétiser, faire preuve de curiosité intellectuelle, de créativité et d'innovation pour aborder un problème de manière systémique et interdisciplinaire
- Identifier et résoudre des problèmes complexes et/ou de recherche en mobilisant ses connaissances scientifiques et techniques ainsi que les ressources externes
- Prendre en compte la stratégie de l'entreprise et la faire appliquer, voire de l'élaborer dans une perspective d'entreprenariat
- Manager une équipe pour atteindre les objectifs de l'entreprise : réglementations, budget, relation au travail, éthique, sécurité, santé et responsabilité sociale
- Conduire, piloter et contrôler un projet pour en atteindre les objectifs : couts/budgets, délais, performances, risques
- Prendre en compte les enjeux de la transition socio écologique dans son activité
- Rechercher, sélectionner et qualifier l'information puis la diffuser en l'adaptant au contexte
- Faire preuve de responsabilité, d'engagement et de leadership et de recueillir l'adhésion des acteurs de l'environnement
- Travailler dans un contexte international et interculturel (langues, adaptation culturelle)
- Opérer ses choix professionnels, s'autoévaluer et faire évoluer ses compétences

Guide du candidat - CONTEXTE et OBJECTIFS DE LA VAE

Reconnue par le Code du travail, la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet de faire reconnaître son expérience (professionnelle ou non) afin d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle. Diplôme et titre deviennent donc accessibles grâce à l'expérience (et non uniquement par le biais de la formation initiale et continue) et selon d'autres modalités que l'examen. Elle est régie par le décret du 24 avril 2002. Pour la VAE « Peuvent donner lieu à validation les acquis de l'expérience correspondant à l'exercice, continu ou non, pendant une durée cumulée d'au moins 1 an, d'activités salariées, non salariées ou bénévoles. Ces acquis doivent justifier en tout ou partie des connaissances et des aptitudes exigées pour l'obtention du diplôme postulé » - Décret du 24 avril 2002 – article 2.

Le processus se présente en 3 étapes.

Etape 1 : Le candidat constitue son dossier « MA DEMANDE » (selon CERFA_12818-02)

Avant d'initier votre démarche, nous vous recommandons de prendre contact avec le Référent VAE : Olivier Patrouix - **05 59 43 84 00** - o.patrouix@estia.fr

- lettre de motivation et nature détaillée des validations sollicitées- copie des diplômes et certifications obtenus,
- CV détaillé, indiquant pour chaque activité exercée : le cadre, la durée, le type et le degré d'autonomie, les objectifs initiaux, les résultats atteints et la forme de mesure de ces résultats.

Le candidat apportera tout élément de preuve qu'il lui plaira, et indiquera s'il le souhaite le nom de personnes qui pourraient apporter des précisions utiles. Dans un délai de 3 mois au plus, le directeur de la formation se prononce sur la recevabilité de la candidature. Il notifie sa décision, sans être tenu de la motiver, par écrit, d'autoriser ou non le candidat à poursuivre la procédure.

Etape 2 : le candidat autorisé à poursuivre, à l'issue de l'étape 1, constitue le dossier de « PRESENTATION ET VALORISATION DES COMPETENCES DU CANDIDAT » selon fascicule 2.

Il dispose pour ce faire d'un délai de 6 mois au plus à compter de l'autorisation ci-dessus. Ce dossier, destiné au jury spécifique VAE, devra établir qu'il y a conformité entre les situations vécues et les

compétences prouvées par le candidat, d'une part, et le référentiel métier ainsi que le référentiel de compétences attachés au diplôme, d'autre part.

Pour que le dossier produit satisfasse ce formalisme très spécifique, l'Estia propose un tuteur qui conseillera le candidat dans la préparation de son dossier. Cette mission de conseil personnalisé, dont une partie peut être assurée sous forme collective, est évaluée à 6 demi-journées, qui pourront s'étaler sur 3 mois. Le candidat peut refuser d'avoir recours à cette prestation. Le droit à acquitter par le candidat à l'Estia pour cette prestation est fixé chaque année.

Etape 3 : le candidat dépose à l'Estia son dossier constitué au cours de l'étape 2.

- Estia constitue alors un jury spécifique VAE et désigne un rapporteur, qui examine le dossier, entend le candidat et remet son avis aux membres du jury.

- Le jury entend le candidat dans un délai de 3 mois à compter du dépôt de dossier « PRESENTATION ET VALORISATION DES COMPETENCES DU CANDIDAT »

- A l'issue de l'audition, le jury peut décider d'accorder ou non tout ou partie des validations sollicitées. Il peut également proposer au candidat d'apporter des modifications à son dossier, et lui fixer un délai de pour le présenter à nouveau. Le jury spécifique VAE motive ses décisions, qui sont souveraines. Désigné par le Directeur de l'Ecole, il est présidé par lui ou bien par son représentant. Il comporte au moins deux enseignants intervenant au cursus Cycle ingénieur ESTIA et au moins un praticien exerçant des métiers à la pratique desquels prépare le cursus Cycle ingénieur ESTIA.

Qualification des interlocuteurs

Le dispositif VAE est accompagné par des enseignants chercheurs seniors de l'ESTIA, titulaires d'un Doctorat avec une expérience de l'enseignement et de la recherche supérieure à 10 ans.

Quels prérequis pour une VAE

La VAE est un droit inscrit dans le code du travail permettant aux personnes actives (salariés en CDI, CDD, demandeurs d'emploi, intérimaires, bénévoles, agents publics ou candidats à un concours administratif) de faire valider leurs acquis de l'expérience. Peu importe l'âge, le diplôme, la nationalité ou le statut professionnel, ce sont tous les professionnels qui peuvent prétendre à une VAE. Pour les candidats, une seule condition existe pour se lancer dans une démarche de VAE : avoir cumulé plus d'un an d'expérience professionnelle en rapport direct avec la certification visée, soit 1 607 heures de travail. Ce nombre d'heures peut avoir été effectué à temps plein ou à temps partiel, continuellement ou non. Les demandeurs d'emploi doivent obligatoirement être disponibles à l'emploi tout au long de la rédaction du dossier VAE.

Depuis août 2016, la loi exige un an d'expérience, contre trois auparavant. Cette période représente le temps minimum nécessaire aux candidats afin de maîtriser les compétences inscrites dans le référentiel d'activités de la certification préparée. Les candidats indiquent dans le livret 1 les activités effectuées en rapport avec le métier d'éducateur. S'ils comptent 1 607 heures d'expérience, ils peuvent être recevables pour passer au livret 2.

Accessibilité - Dispositif EBS à l'ESTIA

Le cycle Ingénieur par la VAE est handi-accessible.

Le dispositif EBS-ESH (Elèves avec Besoins Spécifiques, en Situation de Handicap) pour objectif d'aider tout apprenant qui rencontre des difficultés de santé passagères ou installées, en vue de favoriser son

parcours à l'ESTIA. A ce jour, l'ESTIA compte près de 3% d'élèves concernés par ce dispositif, soit le double de la moyenne nationale dans les autres écoles. L'ESTIA est engagé dans une démarche de labélisation pour l'accessibilité physique et pédagogique de ses enseignements.

Tout élève qui souhaite bénéficier d'aménagements peut contacter soit les référentes vie scolaire-santé-psychologue (Isabelle ETCHEVERRY i.etcheverry@estia.fr ou Clara BOUCON clara.boucon@estia.fr), soit contacter directement le référent EBS ESH (Patrick BADETS - p.badets@estia.fr). Le but est de définir des solutions d'aménagement et de compensation efficaces et discrètes en partenariat avec l'apprenant concerné. Ces solutions concernent à la fois les cours, TP, TD et Examens, en présentiel ou distanciel à l'ESTIA, mais aussi l'intégration en entreprise (stage ou apprentissage).

Aménagements pour réaliser la VAE

Les rendez-vous de suivi peuvent être réalisés en distanciel. La soutenance se réalise en présentiel.

Tarifs

Droits à acquitter

- 150€ de dossier de candidature
- 600€ de frais de présentation du mémoire et d'examen par le jury
- 3200€ de prestation d'accompagnement (facultative, fortement recommandée).

Calendrier

Prendre contact avec le référent pour connaître le calendrier de la VAE

Référent VAE : Olivier Patrouix - [05 59 43 84 00](tel:0559438400) - o.patrouix@estia.fr

Taux de réussite

100% pour les candidats soutenant en fin de cursus.

QUALIOPI



La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE
VAE

L'ESTIA est certifiée QUALIOPI au titre des actions de formation, de formation par apprentissage, de la VAE

École d'ingénieurs ESTIA ESTIA BERRI

Site technopolitain Izarbel
90 Allée Fauste d'Elhuyar
64210 BIDART - FRANCE

> Visite virtuelle

Téléphone accueil :

+33 (0)5 59 43 84 00

estia@estia.fr